

Seban & Associés annonce la nomination de deux nouveaux directeurs

Pour accompagner son développement, Seban & Associés a le plaisir d'annoncer les nominations au 1er juillet 2021 de deux nouveaux directeurs :



Aurélie Cros est nommée Directrice du secteur « droit de la construction et des assurances ».

Avocate au Barreau de Paris depuis 2010, titulaire d'un Master II Recherche Droit des affaires et de l'économie (Paris I Panthéon-Sorbonne), d'un Magistère de droit des activités économiques (Paris I Panthéon-Sorbonne) et diplômée de l'Institut de droit public des affaires, Aurélie a rejoint Seban & Associés en 2016 dans le secteur « contrats publics et énergie ».

Sa nomination en tant que directrice du secteur « droit de la construction et des assurances », piloté par l'associé Guillaume Gauch, contribuera à renforcer l'équipe de ce secteur qui assiste les clients dans le cadre de la réalisation de leurs opérations de construction et la mise en place de leurs politiques locales de l'habitat.

Aurélie Cros interviendra sur des problématiques variées telles que le suivi d'expertises judiciaires et de référés préventifs, le suivi de contentieux relatifs à la mise en œuvre des garanties légales des constructeurs et le suivi de contentieux liés à l'exécution de marchés publics et privés.

Elle accompagnera également les clients en conseil, notamment pour la négociation d'accords transactionnels.



Tadjine Bakari-Baroini, nommé en tant que Directeur du secteur « droit de l'action foncière - expropriation / préemption ».

Avocat au Barreau de Paris depuis 2012, Tadjine est titulaire d'un Master II professionnel Droit immobilier public (UVSQY) et diplômé de l'Institut d'études judiciaires. Il a rejoint Seban & Associés en 2017 dans le secteur « droit de l'urbanisme, de l'aménagement et du foncier ».

C'est dans ce secteur qu'il développe sa solide expertise en matière de conseil et contentieux en droit de préemption urbain ou encore sa connaissance fine des problématiques d'appropriations foncières liées à la réalisation des grands ouvrages linéaires de transports.

Sa nomination en tant que directeur du secteur « droit de l'action foncière - expropriation / préemption », piloté par l'associée Céline Lherminier, lui permettra d'intervenir sur des problématiques diverses comme :

- Le droit de l'expropriation pour cause d'utilité publique ;
- Le droit de préemption (zone d'aménagement différé, droit de préemption urbain, espaces naturels sensibles, protection et mise en valeur des espaces agricoles et naturels périurbains, fixation du prix ;
- Le droit de préemption du Préfet sur le territoire des communes dites « carencées » en logements sociaux ;
- Le droit de préemption commercial pour la sauvegarde du commerce et de l'artisanat de proximité.

En plus de traiter ces différents sujets, il anime des formations en droit de l'expropriation et de la préemption au sein de Seban & Associés.



Ces nominations s'inscrivent dans la volonté du Cabinet à la fois de promouvoir des talents mais également de s'appuyer sur les compétences d'avocats très confirmés pour mieux servir ses clients dans un univers juridique de plus en plus complexe et exigeant.



Didier Seban, associé gérant et fondateur du Cabinet.

À propos de Seban & Associés

Implanté à Paris et dans dix métropoles régionales, Seban & Associés est un cabinet d'une taille sans équivalent dans le secteur de l'action publique et de l'économie sociale et solidaire. Une alliance exceptionnelle d'expertises complémentaires en droit public, droit privé et droit pénal lui permet d'accompagner ses clients dans leur action au quotidien, tant en conseil qu'en contentieux.

Partageant la même volonté de servir l'intérêt général, ses équipes fortes de 90 avocats mutualisent leurs compétences pour accompagner de manière experte, opérationnelle et transversale tous les types d'acteurs publics et de l'économie sociale et solidaire.

www.seban-associes.avocat.fr – cabinet@seban-avocat.fr

282 boulevard Saint Germain, 75007 Paris – Tel : 01 45 49 48 49



SEBAN
ASSOCIÉS